



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 9 décembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du budget primitif 2025 - Budget annexe GEMAPI

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 9 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 3 décembre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Carulina COLOMBANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI, Martine PERFETTINI, Michel ROSSI

ONT DONNE POUVOIR :

Didier GRASSI à Mattea LACAVE
Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI
Julien MORGANTI à Jacques BIAGGINI

ABSENTS :

Jean-Martin MONDOLONI, Linda PIPERI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du budget primitif 2025 - Budget annexe GEMAPI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget GEMAPI, sans reprise des résultats,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge

De voter le Budget Primitif 2025 du budget annexe GEMAPI par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- **Par chapitre pour la section de fonctionnement**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 011, 012, 014, 023, 042
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 731, 74.

- **Par chapitre et opération pour la section d'investissement**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 20, 21, 23, 041.
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 10, 021, 040, 041.

ADOPTE

Le Budget Primitif 2025 du Budget annexe GEMAPI qui s'établit en recettes et en dépenses à 1 986 900 €, soit :

DEPENSES

D'Investissement : 653 500 €
De Fonctionnement : 1 333 800€

RECETTES

D'Investissement : 653 500 €
De Fonctionnement : 1 333 800€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo Di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO